

Mark Muller réactive le bonus à la rénovation

SOUTIEN

Dix millions de francs sont mis à disposition pour encourager les travaux de rénovation. Cette mesure se veut un coup de pouce au secteur du bâtiment.

CHRISTIAN BERNET

Mark Muller a décidé de réactiver le bonus à la rénovation. Le conseiller d'Etat veut créer un fonds de 10 millions de francs qui permettra d'encourager les propriétaires à rénover leurs immeubles. Les subsides versés devraient se monter à 10% du montant des travaux.

Avec ce bonus, le conseiller d'Etat libéral réactive un outil bien connu des milieux immobiliers. Il a été créé une première fois en 1996, alors que le bâtiment traversait une mauvaise passe. Vingt millions de francs avaient alors été débloqués. Il a été repris au début des années 2000.

Ce bonus a l'avantage d'être politiquement bien accepté. De fait, il est déjà

inscrit dans la Loi sur les démolitions, transformations et rénovations, la LDTR. Le conseiller d'Etat libéral ne fait que débloquent les crédits nécessaires à son fonctionnement. Il pourra donc entrer en vigueur rapidement.

L'idée consiste à inciter les propriétaires à rénover en les aidant financièrement à hauteur de 10% du coût des travaux. Il faut savoir en effet que la LDTR fixe le montant maximal des loyers après rénovation, ce qui, dans certains cas, ne permet pas de rentabiliser l'investissement. C'est notamment le cas d'immeubles très vétustes qui nécessitent des travaux importants dont les coûts ne peuvent être entièrement reportés sur les loyers. Sans bonus, ces rénovations ne sont tout simplement pas réalisées.

Une commission d'attribution examine et distribue les bonus. Elle est composée de membres de l'Etat, des milieux immobiliers et des locataires, ainsi que des associations patronales et syndicales. Les bonus ne sont versés qu'une fois les



Saint-Gervais. Le quartier a jadis beaucoup profité du bonus à la rénovation. (F. MENTHA)

travaux réalisés.

Bon pour l'emploi

Secrétaire à la Fédération des métiers du bâtiment, Gabriel Barrillier est «très satisfait». «C'est la parfaite mesure de relance puisque ces 10 millions investis vont générer 100 millions de travaux.» Si le bâtiment ne crie pas famine, les commandes sont à la baisse. «C'est une

bonne mesure de soutien à l'emploi et à la formation, poursuit Gabriel Barrillier. C'est aussi une bonne nouvelle pour le parc immobilier. Près de 32 000 immeubles sont en attente d'être rénovés.» Dès l'année prochaine, Genève pourra aussi compter sur la manne fédérale à hauteur de 10 millions pour l'assainissement énergétique.

TRIBUNE DE GENÈVE

IMMOBILIER
Supplément paraissant le mardi
 Rédacteur en chef responsable:
 Pierre Ruetschi
 Rédaction: Fabrice Breithaupt. ☎ 022 322 38 27
Annonces Immobilières:
 Caroline Golé, Publicitas. ☎ 022 807 34 64,
 caroline.golereverchon@publicitas.com
Publicité: Maik Mangione. ☎ 022 807 34 00
Direction, rédaction: 11, rue des Rois, 1204
 Genève. Une publication d'Edipresse Suisse.
Département Marché Rubriques:
 Stéphanie Bodmer-Brühlhart. ☎ 021 349 42 14
 Courriel: immo@tdg.ch